

## **Regard sur les plans d'action visant à contrer l'intimidation dans les écoles : perspectives d'intervenants scolaires**

Ginette Roberge  
Université Laurentienne  
[gx\\_roberge@laurentian.ca](mailto:gx_roberge@laurentian.ca)

Huguette Beaudoin  
Université Laurentienne  
[hbeaudoin@laurentian.ca](mailto:hbeaudoin@laurentian.ca)

### ***Résumé***

L'intimidation entre pairs en milieu scolaire fait l'objet de nombreux écrits scientifiques depuis plusieurs décennies. Les conséquences nuisibles, et parfois mortelles, de l'intimidation ont provoqué l'implantation répandue de programmes qui visent la lutte contre ce phénomène. En 2012, le gouvernement provincial de l'Ontario a adopté la Loi 13 – *Loi pour des écoles tolérantes*. Cette loi comporte de nombreux éléments pour contrer l'intimidation tels que : ajout de travailleurs en santé mentale dans les écoles, l'intégration de principes d'équité et d'éducation inclusive dans les programmes-cadres, plan d'action représentant les rôles et responsabilités de chacun lorsque l'intimidation advient, ainsi que la création d'un comité responsable de la sécurité des élèves dans chaque école (*Loi pour des écoles tolérantes*, 2012). Le but de cet article est de faire état des résultats préliminaires d'une étude d'impact des plans d'action mis en place dans les écoles en réponse à l'adoption de cette loi. Les points de vue individuels de 36 intervenants siégeant aux comités responsables de la sécurité des élèves des écoles de langue française ont été recueillis et analysés lors d'entrevues qualitatives semi-structurées. Les résultats démontrent que les administrateurs scolaires, par l'entremise de ces comités, adoptent en grande majorité les éléments de la Loi 13 dans leur école.

### **Mots-clefs :**

Équipes responsables de la sécurité des élèves; étude d'impact; intervention; intimidation.

## **Introduction**

Le sujet de l'intimidation a fait l'objet de bon nombre de recherches et a suscité beaucoup d'intérêt au sein des collectivités au cours de ces 10 dernières années. Grâce à l'intérêt accru des médias et à la sensibilisation à l'intimidation faite par le personnel scolaire, les parents et la société dans son ensemble, l'intimidation n'est plus tolérée. On tente, en effet, de trouver des solutions efficaces et réalistes à ce sérieux problème de société. De plus en plus d'écoles appliquent des politiques officielles pour faire face aux comportements intimidants. Au Canada, tous les paliers gouvernementaux mettent en œuvre des programmes de sensibilisation à l'intimidation. Cette mise en œuvre des mesures ayant trait à la sécurité des élèves, à la prévention et au traitement de la violence et de l'intimidation à l'école est sous la responsabilité des commissions scolaires ou des conseils scolaires et des écoles. Ces mesures déterminent les actions appropriées selon la réalité et les besoins de leurs milieux respectifs. À l'instar des chercheurs Deklerck (2009) et Dixon (2011), on y préconise la nécessité d'instaurer une démarche globale, structurée, inscrite dans un continuum d'action et d'intervention pour prévenir et traiter les incidents d'intimidation dans le contexte scolaire.

### **1. Mise en contexte**

#### **1.1 Définition de l'intimidation**

Les définitions de l'intimidation sont nombreuses et diversifiées. En effet, à ce jour, la communauté scientifique n'a pu dégager un consensus sur une définition prescrite et universelle de l'intimidation. Toutefois, certains éléments sont communément admis par les chercheurs dans ce domaine, à savoir que l'intimidation est un comportement agressif menaçant et répétitif envers autrui, commis avec l'intention de nuire au bien-être de l'autre (Olweus, 1993 ; Rigby, Smith et Pepler, 2004). Il est également généralement reconnu qu'il existe ou semble exister un déséquilibre de pouvoir entre l'intimidateur et la victime d'intimidation (Coloroso, 2015). Rigby (2008) propose que l'intimidation dans un sens large représente un abus de pouvoir dans les relations interpersonnelles. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (2012) définit l'intimidation comme suit :

L'intimidation est un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement l'effet de causer à la personne, un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel, de créer un climat négatif pour la personne à l'école ; et se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réels ou perçus, entre l'élève et l'autre personne. (p.4-5)

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

Rigby (2008) avance que la perception de ce qui s'est produit lors d'un incident pourrait influencer la façon dont l'incident peut être catégorisé et défini par les personnes impliquées. Par exemple, une personne ciblée par un acte perturbateur pourrait identifier l'acte comme étant de l'intimidation, tandis que la personne qui a transmis le geste pourrait indiquer que ce geste ne représente pas de l'intimidation, car il n'y avait pas d'intentions négatives. On souligne également que les critères permettant de déterminer s'il est question ou non d'intimidation sont : qu'il s'agit toujours d'une forme d'agression, qui se répète au fil du temps entre les mêmes individus dans un contexte de rapport de force inégal, qu'il y a entre les personnes concernées, du rejet, de l'exclusion social.

Plusieurs formes d'intimidation sont également identifiées, à savoir l'intimidation physique (coups, bousculades), l'intimidation verbale (insultes, injures), l'intimidation sociale (exclusion de quelqu'un d'un groupe, répandre des rumeurs), l'intimidation cybernétique (intimidation par moyens électroniques, médias sociaux) (Coloroso, 2015 ; ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2012 ; Rigby, 2008). Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (2009) identifie également différents types et exemples d'intimidation, notamment : l'intimidation raciale ou ethnoculturelle; fondée sur le genre; sexuelle; homophobe ; fondée sur la religion ; fondée sur le revenu; et fondée sur une déficience.

## **1.2 Volets précédents de l'étude**

Cette étude fait suite à une vaste initiative entreprise en 2010 afin de passer en revue les initiatives, plans d'action ou politiques officielles de prévention de l'intimidation dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens. Il s'est agi, dans un premier temps, de déterminer le degré similitude des caractéristiques de ces initiatives aux facteurs de réussite les plus communément admis par les chercheurs dans ce domaine. Les résultats ont révélé un degré variable de concordance entre les initiatives élaborées par les territoires et provinces canadiennes, et les pratiques jugées prometteuses dans le domaine, et ce, en ce qui a trait à : la définition des comportements d'intimidation, au signalement et aux façons de réagir aux incidents d'intimidation, la documentation, la communication et l'évaluation de la démarche suivie dans le traitement et la prévention de l'intimidation (Beaudoin et Roberge, 2013). Les constats de cette première étude témoignèrent donc de la détermination des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires canadiens, de soutenir et d'accompagner les réseaux scolaires dans leurs efforts de prévention et de traitement de l'intimidation dans leurs écoles.

Dans la deuxième phase du projet, deux conseils scolaires de l'Ontario français ont mis à la disposition de l'équipe de recherche les données provenant du sondage sur le climat scolaire administré auprès de 3073 élèves répartis dans un échantillon représentatif de 32 écoles élémentaires et 8 écoles secondaires. Ces élèves ont été invités à répondre à un questionnaire portant sur le climat scolaire et les atteintes dont ils ont pu être victimes depuis le début de l'année scolaire. L'analyse des résultats de cette étude a permis de

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

connaître la perception des élèves, autant chez les victimes et les intimidateurs que chez les témoins d'incidents d'intimidation. Les résultats ont révélé que moins de 10 % des élèves sondés ont été victimes d'intimidation physique, verbale, sociale ou cybernétique. De plus, les élèves ont témoigné qu'en général ils se sentent bien à l'école, ils se sentent acceptés par leurs pairs et ils se sentent à l'aise de participer à des activités parascolaires. Ceci a permis aux auteurs de cette étude de mieux cerner, de mieux comprendre la multiplicité des facettes du phénomène de l'intimidation, de ses formes et de son ampleur, et ce, dans la globalité du quotidien scolaire (Roberge et Beaudoin, 2014).

Par la suite, il s'est avéré opportun d'analyser la portée de l'application de ces politiques officielles canadiennes telles que perçues par des intervenants scolaires œuvrant plus précisément dans les écoles de l'Ontario français, objet de la présente étude. Dans cette phase, une étude d'impact des plans d'action mis en œuvre dans les écoles francophones de l'Ontario en réponse à l'adoption de la Loi 13 a été effectuée. Il ne s'agissait pas d'évaluer ni de porter un jugement sur la valeur de ces initiatives, mais plutôt de documenter les changements jugés significatifs par les responsables de la planification et de la mise en œuvre du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, c'est-à-dire des membres de comités responsables pour la sécurité des élèves dans les écoles. Il s'est également agi d'interpréter leur perception en regard du processus de développement, de la mise en œuvre et de la mise à jour du plan d'action visant à contrer l'intimidation dans les écoles de l'Ontario français. Une interprétation de la perception de leur rôle en tant qu'agent de changement pour contrer l'intimidation, promouvoir la justice et l'équité pédagogique dans la salle de classe et apprécier l'apport éducatif à court terme d'une telle démarche a également été réalisée.

### **1.3 La prévention et l'intervention en matière d'intimidation en Ontario**

La loi décrite dans une section précédente, instaurée en Ontario (Loi 13) précise que les écoles doivent appliquer des stratégies de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et encourager un milieu d'apprentissage et d'enseignement positif, propice à la réussite scolaire de tous les élèves et à la réalisation de leur plein potentiel. Cette recommandation centre ainsi les actions à entreprendre pour contrer l'intimidation autour d'un objectif positif tel que celui d'aider les élèves à développer de saines relations interpersonnelles.

Pour contrer l'intimidation dans les écoles, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a ainsi publié une politique ontarienne — note n.° 144, qui indique que les conseils et les écoles devraient prôner et renforcer de façon active des comportements positifs qui témoignent de leurs initiatives sur le développement du caractère (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2012). Selon cette note, il leur faudrait aussi s'attacher à ce que les parents et les membres de la communauté participent à la vie scolaire, et ce, afin que les élèves qui font l'objet d'intimidation, qui se livrent à des actes d'intimidation ou qui en

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

sont témoins puissent apprendre les stratégies efficaces pour interagir comme il se doit avec autrui et encourager une dynamique positive entre pairs, il faut leur apporter le soutien nécessaire. À l'appui de ces directives, Swearer, Espelage et Napolitano (2009) soulignent qu'il n'est pas suffisant d'élaborer une politique d'intervention et de prévention de l'intimidation bien articulée. Afin d'être efficace, une politique doit être accompagnée de partenariats entre parents et membres de la communauté et d'une évaluation et d'un suivi de l'efficacité des initiatives découlant de la politique. On ne peut donc faire autrement que constater que le fait d'élaborer une politique visant à contrer l'intimidation n'entraîne pas automatiquement une diminution des taux d'intimidation dans les écoles. Force nous est d'admettre qu'une étude d'impact des initiatives permettant de traiter et de prévenir l'intimidation démontrerait vraisemblablement si la qualité d'une politique réduit les taux d'intimidation dans les écoles.

Dans cet article seront présentés les résultats d'une étude d'impact des plans d'action mis en œuvre dans les écoles francophones de l'Ontario, pour faire suite à une consultation auprès de membres d'équipes responsables pour la sécurité des élèves dans les écoles. Notons que chaque école en Ontario doit avoir sur place un comité responsable de la sécurité des élèves, qui peut être constituée de parents, d'élèves, de la direction d'école, de membres du personnel enseignant et non enseignant et d'un partenaire communautaire.

## **2. Cadre théorique**

### **2.1 La mise en œuvre et l'évaluation des approches de lutte contre l'intimidation**

Pour lutter contre l'intimidation, une politique ou un plan d'action se doit d'être clair et précis, faire la promotion des valeurs qu'on souhaite voir véhiculées et préciser des normes de comportement pour la communauté scolaire, tout en faisant la promotion de la participation des membres de la communauté éducative. Ce plan d'action doit servir à communiquer les attentes, ainsi que les conséquences de manquement à la politique, de façon uniformisée. Les chercheurs spécialistes en la matière, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, ont établi des éléments qui contribuent à la détermination des façons de faire pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire qui déterminent des lignes directrices sur la marche à suivre pour une intervention réussie (Coloroso, 2015 ; Rigby, 2002; Swearer *et al.*, 2009). Parmi les éléments préconisés pour la prévention et l'intervention auprès de comportements d'intimidation, Mishna (2012) évoque certaines composantes que devraient comporter les programmes, à savoir : cibler une amélioration du climat scolaire, accompagner les initiatives de politiques bien étoffées qui considèrent l'équité, la résolution de conflits et le respect de la diversité, fonder les programmes sur un raisonnement conceptuel ou des indicateurs de succès selon une perspective développementale, ainsi que d'intégrer les programmes dans le curriculum. D'autres chercheurs tels que Jaffe, Crooks et Watson (2010) ainsi que Pepler, Craig, O'Connell, Atlas et Charach (2004) ajoutent que les pratiques prometteuses pour contrer

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

l'intimidation dans les écoles consistent à élaborer leurs politiques d'intervention autour d'une approche globale et positive visant le *mieux vivre ensemble*. S'appuyant sur des normes sociales concertées (ex. : politesse, règles de civilité, entraide, collaboration) pour réguler la vie en commun, dans ces écoles, la socialisation des enfants devient ainsi indissociable de toute activité d'apprentissage. Cette approche mise sur un climat d'établissement positif qui rend inacceptables, pour les élèves comme pour les adultes, les comportements négatifs comme la violence et l'intimidation. Swearer *et al.* (2009) notent également que chaque école devrait avoir une politique de prévention ou d'intervention auprès de l'intimidation qui résulte de l'évaluation des besoins du milieu, dans laquelle l'intimidation est définie et les attentes comportementales sont énoncées. Ces auteurs précisent que les politiques devraient cibler la promotion de comportements positifs et pro sociaux et que leur efficacité devrait être évaluée périodiquement.

Ainsi, selon les auteurs qui ont marqué la littérature dans ce domaine, les interventions réussies se traduisent par une diminution des incidents d'intimidation à l'école qui peut varier de 20 % à 70 % (Mishna, 2012 ; Olweus, 1993 ; Rigby, 2008). La plupart du temps, c'est lorsqu'elles s'inscrivent dans une démarche systémique de l'école dans son ensemble, où des politiques de lutte contre l'intimidation et des initiatives en ce sens sont mises en œuvre dans l'ensemble de l'école, que les interventions donnent les meilleurs résultats. (Coloroso, 2015 ; Fox, Elliot, Kerlikowske, Newman et Christeson, 2003 ; Ma, Stewin et Mah, 2001 ; Olweus, 1993 ; Rigby, 2002). Cette approche positive favorise l'inclusion de tous les élèves, préconise des méthodes éducatives pour aborder leurs difficultés relationnelles et implique que les décisions prises quant au comportement des élèves soient cohérentes et tiennent compte de tout ce qui est déjà prévu pour eux dans d'autres contextes (Olweus et Limber, 2010 ; Steinberg, Allensworth et Johnson, 2012).

## 2.2 Le rôle des membres de la communauté scolaire

Intervenir de façon isolée lors d'incidents d'intimidation n'est pas suffisant pour faire cesser ces situations à l'école. En effet, la recherche nous apprend que les actions qui se limitent à réagir aux incidents d'intimidation sont peu efficaces pour instaurer un changement de culture. Plusieurs auteurs précisent que le fait de proposer des agissements, des façons de faire différentes aux élèves offre de meilleures garanties pour que ces derniers modifient leurs conduites inacceptables de façon plus durable (Coloroso, 2015 ; Olweus, 1993 ; Walker, Ramsey et Gresham, 2005). Certains chercheurs considèrent l'intimidation comme étant un phénomène écologique qui émerge de contextes sociaux, physiques, institutionnels et communautaires (Swearer et Doll, 2001). Par conséquent, l'on considère que la lutte contre l'intimidation devrait se situer auprès de différents volets du contexte écologique dans lequel se produit ce phénomène. À cet effet, Mishna (2012) note que les acteurs dans ce contexte ont un rôle important dans le soutien des initiatives et plans d'action pour contrer l'intimidation à l'école. Mentionnons entre autres les élèves, les parents, les administrateurs scolaires, le personnel enseignant et les partenaires communautaires. En Ontario, les équipes

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

responsables de la sécurité des écoles sont parfois polyvalentes et étudient de nombreuses problématiques liées au climat scolaire, à l'intimidation, au code de vie de l'école, entre autres. Ces équipes comprennent typiquement les acteurs mentionnés ci-dessus (à savoir, la direction de l'école, des membres du personnel enseignant, élèves et parents). Mentionnons que, même si chaque école doit obligatoirement avoir un comité responsable pour la sécurité des élèves, elle a la flexibilité de constituer le comité selon ses besoins. Par conséquent, la composition de ces comités peut varier d'une école à l'autre.

La présence dans les écoles des membres de la communauté scolaire rend leur rôle essentiel à la lutte contre l'intimidation (Pepler, 2006 ; Pernice-Duca, Taiariol et Yoon, 2010). Openshaw (2008) ajoute que cette présence permet de favoriser une reconnaissance de ce qui se passe dans l'école, les forces et les points de vulnérabilité dans le but de réagir à l'intimidation selon le rôle recommandé par les intervenants scolaires. Typiquement, les adultes ou les élèves qui témoignent ou reçoivent un rapport d'intimidation ont le devoir de réagir immédiatement et de la rapporter à la direction d'école. Celle-ci doit ensuite faire enquête des particularités des incidents. La direction d'école a également le devoir d'agir rapidement et d'intervenir tôt pour diminuer la probabilité que l'intimidation continue (Mishna, 2012). Ce sont également les administrateurs, les membres du personnel enseignant ou les partenaires communautaires qui défendent les droits et les intérêts de tous les individus qui sont victimes ou qui témoignent l'intimidation (Lynn, McKay et Atkins, 2003). Il importe autant d'intervenir auprès des intimidateurs qu'auprès des victimes d'intimidation (Coloroso, 2015). Les administrateurs ont la responsabilité de communiquer avec les parents pour les informer et invoquer leur contribution au plan d'intervention. Il vaut mentionner qu'en Ontario il ne s'agit plus d'une approche de tolérance zéro, qui impute des conséquences sévères pour tout acte d'intimidation, mais plutôt d'une approche de discipline progressive qui considère les particularités de chaque incident.

Il pourrait s'avérer nécessaire de référer les individus impliqués dans des incidents d'intimidation à des services communautaires pour soutenir les efforts de l'école à la guidance de ces élèves pour améliorer leur comportement, ou pour s'affirmer en face de l'intimidation. Mishna (2012) ajoute que les élèves devraient avoir l'occasion de partager leur perspective de l'intimidation, et ce, de contribuer à la création d'un climat scolaire positif. Elle mentionne que ceci leur permet de se sentir à l'aise de s'exprimer et de discuter de l'intimidation à leur propre rythme. Maintes études témoignent de l'efficacité des stratégies de prévention et d'intervention auprès de l'intimidation qui sont menées par les pairs (Coloroso, 2015 ; Saarento, Boulton et Salmivalli, 2015 ; Waasdorp, Bradshaw et Leaf, 2012). Ceci témoigne donc de l'importance du rôle des élèves et de leur implication dans les décisions et dans les actions relatives à l'intimidation dans leur école.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

### **3. Méthodologie**

L'approche utilisée pour rendre compte de la portée de la démarche suivie en regard de la prévention et du traitement de l'intimidation est inspirée de la méthodologie des systèmes souples de Checkland et Scholes (1990) appliquée à l'amélioration de situations problématiques en éducation par Cambien (2007) et Lapointe (1996). Cette méthode d'analyse et de synthèse est construite selon la dynamique des systèmes d'activités humaines (SAH). On y conçoit la mise en œuvre du plan d'action, comme un système souple, car «tributaire des perceptions, des opinions et des valeurs des individus qui en font partie...» (Cambien, 2007 ; Lapointe, 1996).

La démarche d'investigation ainsi entreprise s'intéresse à l'interprétation par les participants, de l'impact des initiatives entreprises dans leur école suite à la mise en œuvre du plan d'action pour lutter contre l'intimidation. C'est ainsi qu'ont été invités à participer les individus responsables de la sécurité des élèves dans chaque école, y compris : les personnes à la direction, le personnel enseignant, les représentants du corps étudiant qui participent à la mise en œuvre des initiatives ainsi que toute autre personne intervenant auprès des élèves, tels que des éducateurs spécialisés, des travailleurs sociaux, des gardes du dîner, des orthophonistes, ou autres spécialistes communautaires.

Les douze conseils scolaires francophones ont été contactés afin d'obtenir leur participation à la présente étude et cinq ont accepté de participer à cette étude en déléguant des membres pour contribuer à une entrevue individuelle réalisée par un des chercheurs de l'équipe. C'est ainsi que 36 individus siégeant à des comités responsables de la sécurité des élèves dans les écoles ont participé aux entrevues. Pour recueillir les témoignages des participants, la méthode d'enquête et la technique d'entrevues qualitatives semi-structurées furent employées. Des entrevues individuelles d'une durée approximative d'une heure ont été réalisées lors d'appels téléphoniques via Internet en utilisant le logiciel Skype. Tous les participants ont accepté d'être enregistrés. Les normes éthiques habituelles concernant le consentement éclairé des répondantes et répondants, l'anonymat des répondantes et répondants ainsi que la confidentialité des réponses individuelles ont été respectés. L'autorisation de citer des passages des entretiens a également été obtenue.

Les entrevues ont été effectuées à partir de thèmes de questionnement qui consistent en éléments notables d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'action auprès des

participants. Ces thèmes sont les suivants:

- a) Existence d'une politique explicite et d'un plan d'action dans leur école pour prévenir et traiter l'intimidation ;

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

- b) Procédure d'évaluation des besoins de l'école en matière d'intimidation afin de déterminer les paramètres et l'ampleur du problème dans l'école avant de décider d'un plan d'action ;
- c) Examen ou révision périodique du plan d'action ;
- d) Changements observés dans leur école suite à l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives visant à contrer l'intimidation ;
- e) Perception des rôles des participants en tant qu'agent de changement pour contrer l'intimidation dans leur école ;
- f) Changements constatés dans les stratégies mises en œuvre pour contrer l'intimidation dans leur école depuis l'adoption de la loi 13 pour contrer l'intimidation.

#### **4. Analyse des données**

La technique utilisée pour analyser les données ainsi recueillies est l'analyse thématique de contenu caractérisée par le regroupement des informations recueillies en catégories les plus représentatives des éléments jugés significatifs. Dans un premier temps il s'est agi de rassembler les réponses par question d'entrevue, par thème de questionnement. Par la suite, les résultats ont été résumés par question d'entrevues en soulignant les questions où il y avait un certain consensus parmi les répondants ainsi que les opinions minoritaires qui revêtaient une certaine importance. Lorsqu'il s'agissait de perceptions très variées, celles-ci ont été représentées afin d'assurer une présentation équilibrée et complète de l'information colligée. L'objectif de la démarche n'étant pas de quantifier les différents types de réponses, mais plutôt d'enregistrer les tendances, les résultats indiquent ainsi les tendances des réponses recueillies de façon à montrer si les idées exprimées étaient partagées par : « quelques-uns » représente 10 %, « une minorité » jusqu'à 25 %, « une large minorité » entre 25 % et 40 %, « environ la moitié » entre 40 % et 60 %, la « majorité » entre 60 % et 75 %, et une « grande majorité » plus de 75 %. Notons également que d'autres sujets ont pu être abordés par les interviewés lors des entrevues et pourront faire l'objet d'autres écrits éventuels.

#### **5. Résultats et discussion**

L'interprétation des données a été effectuée dans une perspective holistique considérant que ce qui est perçu, senti, vécu est tout aussi important et révélateur pour déterminer la valeur d'une démarche visant à contrer l'intimidation. Les conclusions issues de l'exercice d'élaboration d'un plan complet de prévention de l'intimidation à l'intention des écoles ontariennes alimenteront la réflexion lors de l'étape de discussion (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005) dans cet examen de la situation qui prévaut dans les écoles des 5 conseils scolaires consultés.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

### **Thème 1 : existence dans leur école d'une politique explicite et d'un plan d'action pour prévenir et traiter d'intimidation**

Tous les intervenants interrogés ont confirmé qu'il existait bien une stratégie pour la sécurité dans les écoles ainsi que des politiques précises pour prévenir l'intimidation dans chacun de leur conseil scolaire. Tous ont également confirmé que, dans leur milieu, l'intimidation est définie. La majorité souligne que chaque école a la responsabilité de mettre en œuvre, de façon prioritaire, un programme de prévention de l'intimidation efficace en harmonie avec la politique de prévention de l'intimidation plus générale du conseil scolaire. Il s'est agi de décrire la manière dont l'école favorise l'équité et l'éducation inclusive.

La plupart des politiques définissent l'intimidation et la distinguent d'autres comportements agressifs. Dans certains cas, les participants nomment différentes formes d'intimidation, telles que : l'intimidation physique, l'intimidation verbale, l'intimidation sociale ou relationnelle et l'intimidation cybernétique.

### **Thème 2 : Procédure d'évaluation des besoins de l'école en matière d'intimidation pour orienter le plan d'action.**

La grande majorité des intervenants interviewés mentionnent avoir fait passer un sondage sur le climat scolaire auprès du personnel scolaire avant de décider de leur plan d'action pour lutter contre l'intimidation. Ce sondage porte typiquement sur l'équité et l'éducation inclusive et l'intimidation dans les écoles. La compilation de ses sondages a permis de déterminer les paramètres et l'ampleur du problème dans leur école. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario (2009) a publié un échantillon d'un sondage sur le climat scolaire qui porte sur l'équité, l'éducation inclusive et l'intimidation. Une grande majorité de conseils scolaires, et de participants à l'étude, adaptent ce sondage à leur milieu.

Toutefois, dans une minorité de conseils scolaires, particulièrement ceux qui ne sont constitués que de quelques écoles, une intervenante interviewée mentionne ce qui suit :  
« On est une petite école, dans les réunions du personnel on va discuter ensemble, le personnel va soulever des points les plus importants, les points prioritaires et c'est là qu'on remarquait justement que les besoins étaient là. »

Nous constatons qu'une grande majorité des participants ont une procédure quelconque d'évaluation des besoins de l'école en matière d'intimidation et que cette procédure oriente leur plan d'action. La nature des procédures peut toutefois varier selon le milieu. Dans la présente étude, les conseils scolaires répondants ont utilisé un sondage du climat scolaire adapté de l'exemple de sondage anonyme prescrit par le ministère de l'Éducation de l'Ontario (2009), sondage quantitatif et qualitatif qui recueille des informations démographiques et qui interroge les élèves sur des questions liées au climat scolaire (p. ex., s'ils se sentent à l'aise à l'école, s'ils participent à des activités parascolaires, s'ils ont été victime ou s'ils ont observé de l'intimidation, comment ils ont réagi, et s'ils

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

croient que le code de vie de l'école est appliqué de façon équitable, etc.).

### **Thème 3 : Examen de la révision périodique du plan d'action dans les écoles**

La grande majorité des interviewés confirment que dans leur école on procède régulièrement à la revue et à la modification si nécessaire de leur plan d'action pour continuer de répondre efficacement aux besoins de l'école et de ses élèves en ce qui a trait au traitement et à la prévention de l'intimidation. La majorité d'entre eux souligne que c'est l'équipe pour la sécurité dans leur école qui se charge de cette tâche. Quelques-uns parmi eux précisent que cette mise à jour s'effectue suite à la réalisation de brefs sondages, de questionnaires, d'entrevues auprès des principaux groupes qui ont contribué à l'élaboration du ce plan d'action et ce, à chaque année ou aux deux ans.

Lorsqu'il s'agit de petits conseils scolaires ne comprenant que cinq à six écoles, il s'agit plutôt d'un processus d'amélioration continue comme l'expriment les deux témoignages suivants :

« Oui, on réévalue le programme tout au long de l'année, grâce à un système qu'on appelle « formulaire de manquement » dont se servent tous les enseignants, les intervenants ... pour rapporter les incidents qui se produisent, que ce soit dans la cour de l'école ou dans la classe ou les corridors, et qui sont en lien avec l'intimidation, soit un manque de respect, une agression physique ou autres... Ces informations sont consignées dans un registre qui permet de savoir où se déroulent les incidents, ce qui est à améliorer, etc., alors on peut toujours réévaluer, ajuster le programme, on est toujours en train de réévaluer nos interventions, nos façons de faire ».

On parle ainsi d'actualisation du programme plus que de mise à jour.

« Pas vraiment une mise à jour comme une actualisation... la politique est déjà claire et nette, le bullying n'est pas permis, c'est tolérance zéro. Les quolibets et mots grossiers non plus. La mise à jour n'est pas nécessaire. Ce qu'il faut c'est actualiser de rendre présente cette politique. »

Par ailleurs, un intervenant mentionne ce qui suit :

« Non ... parce que ce n'est pas un problème qui existe dans notre école »

### **Thème 4 : Changements observés suite à l'élaboration, la mise en œuvre d'initiative visant à contrer l'intimidation dans leur école.**

Une grande majorité des intervenants interviewés parlent d'une diminution marquée d'incidents d'intimidation rapportés dans leur école depuis la mise en œuvre du plan d'action dans leur école.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

Cependant, plusieurs intervenants interviewés ont mentionné être incapables d'affirmer qu'il y a eu une diminution des incidents, mais parlent davantage d'une plus grande conscientisation de l'existence d'intimidation dans l'école. En plus d'avoir de la difficulté à reconnaître une diminution d'incident d'intimidation, quelques-uns des intervenants, expriment une opinion mitigée à l'effet que d'après eux, ce n'est pas qu'il y ait moins d'incidents, mais qu'on en parle davantage, que tout compte fait, la situation n'a pas vraiment changé, qu'il y a autant de cas d'intimidation qu'avant. Notons que ces constats sont formulés à partir des données recueillies par les équipes responsables de la sécurité des élèves en lien avec les résultats des sondages administrés, ou des observations des gens à la direction des écoles selon le nombre de cas d'intimidation qui leurs sont rapportés.

On a également entendu quelques intervenants mentionner qu'au début on constate l'existence de problèmes au niveau d'incidents d'intimidation, et que par la suite on constate une augmentation du nombre d'incidents, souvent due au fait qu'une plus grande attention est apportée à ce phénomène, car on fait plus attention, ceux qui sont plus informés regardent plus pour ces choses-là, ce qui se passe, mais on constate que dans les dernières années il y a diminution, et après un certain temps on constate une diminution de l'intimidation. On constate également que la communauté dénonce plus souvent les incidents d'intimidation dans les écoles. C'est comme si le fait de devoir réagir aux incidents d'intimidation et de les rapporter fait en sorte qu'on met plus de sérieux dans la gestion des situations problématiques

Toutefois, une minorité d'intervenants exprime l'avis qu'il n'y a pas d'augmentation, mais qu'il n'y a pas de diminution non plus, ça semble être semblable, la situation semble sensiblement la même. Quelques intervenants tiennent néanmoins à souligner qu'il n'y avait pas d'incident d'intimidation dans leur école avant la mise en œuvre du plan d'action, mais ajoutent ce qui suit :

« Il n'y en avait pas avant, mais je vous dis que c'est positif, on célèbre les succès, on travaille beaucoup avec le système : les habiletés et habitudes quotidiennes à l'école. On célèbre les succès, on engage les élèves en les impliquant dans la décision, je suis certaine que cette façon de faire fait en sorte que cela va bien »

« Pour ma part je ne crois pas qu'il y ait moins d'intimidation sauf qu'on en voit moins à l'école. Ce qui arrive c'est à l'extérieure de l'école, sur internet et par téléphone. On trouve qu'on peut mieux contrôler ici à l'école. »

« Sans constater une augmentation ou une diminution, nous, on a constaté qu'il y a encore des incidents d'intimidation, mais les incidents sont traités rapidement. »

Et un autre intervenant d'ajouter :

« Vraiment s'il y a eu du changement je dirais oui, l'ambiance est bonne, il va toujours y avoir des petits incidents dans la cour d'école, mais on les règle immédiatement. On se rend compte qu'il y a un impact positif ressenti. »

### **Thème 5 : Perception de leur rôle en tant qu'agent de changement pour contrer l'intimidation dans leur école**

Rappelons ici que parmi les personnes interviewées on retrouvait des personnes à la direction d'école, des directions adjointes et également des personnes responsables de l'équipe pour la sécurité dans l'école. Ainsi, on notera que la perception, qu'ont les intervenants interviewés, de leur rôle tant qu'agent de changement pour contrer l'intimidation dans leur école, varie dépendamment si ceux-ci sont des personnes à la direction d'école, à la direction adjointe ou responsable de l'équipe de sécurité dans une école.

Une large majorité des personnes interviewées précisent que leur devoir est de réagir de façon appropriée aux incidents d'intimidation selon la situation, comme l'illustre le commentaire suivant :

« On a, dans un premier temps, le devoir de rapporter et dans un deuxième temps celui de réagir à chaque incident d'intimidation. On ne peut pas ignorer la situation, mais on doit venir en aide à l'enfant qui est intimidé, à l'enfant qui est témoin et celui qui intimide.

Ces intervenants, des personnes à la direction d'école pour la plupart, se voient comme un personnage clé, central, comme étant le noyau qui fait le contact entre toutes les autres branches de l'équipe-école. Ils ont la tâche entre autres de mettre en application la politique d'encadrement dans l'école, et ce, en harmonie avec les directives de leur conseil scolaire. Ainsi ils se doivent d'informer le personnel, les parents, la communauté du protocole d'intervention préconisé dans leur école pour prévenir et contrer l'intimidation et de s'assurer qu'il y a une prise en charge au niveau de l'école, que le personnel reçoive une formation sur l'intimidation. Ils ont également la tâche de mettre sur pied un comité pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence.

Quelques-uns ajoutent qu'ils se doivent d'être un modèle, qu'ils doivent rencontrer toutes les personnes impliquées dans une situation d'intimidation ou de violence. Comme l'expriment certains intervenants :

« C'est important pour nous en tant que personnel, d'être capable d'identifier si c'est l'intimidation ou un jeu pour lequel il faut faire un suivi auprès des élèves. »

« Il faut établir des plans, être vigilant, il faut aider les élèves à voir ce qu'ils font, les aider à voir ce qu'on attend d'eux, et ne pas toujours concentrer sur l'intimidation, mais sur les comportements qu'on veut voir »

« Je pense que mon rôle est d'essayer de faire le lien et la différence entre intimidation et conflit. »

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

« Comme direction d'école je réajuste, je m'assure que le vocabulaire est bien compris, qu'on fait bien la différence entre intimidation et conflit, mésentente entre élèves »

### **Thème 6 : Changements constatés par les intervenants, dans les stratégies mises en œuvre pour contrer l'intimidation dans leur école depuis l'adoption de la loi 12 pour contrer l'intimidation**

Les données recueillies démontrent bien un changement considérable apporté au niveau des stratégies qui ont été mises en œuvre dans les écoles pour répondre aux exigences de la loi.

Tous les intervenants interviewés témoignent qu'ils ont dû instituer dans leur école un comité responsable pour la sécurité des élèves dans leur école. On y mentionne l'obligation qu'ont eue les écoles de fonder leur plan d'intervention sur l'approche de la « discipline progressive ». Cette approche mobilise l'ensemble de l'école et favorise un climat scolaire positif. Elle permet à la direction d'école de choisir les conséquences appropriées en réponse aux comportements inappropriés des élèves et prévoit plusieurs soutiens pour encourager un comportement positif chez les élèves.

Quelques personnes interviewées ont mentionné qu'ils ont appliqué le programme « Plein feu sur l'intimidation », programme de prévention recommandé par le ministère et qui permet entre autres, de concevoir le plan d'intervention qui expose les lignes directrices et les procédures d'intervention et de suivi en cas d'intimidation ; de définir les stratégies visant à soutenir les élèves qui subissent de l'intimidation ; de définir les stratégies pour intervenir auprès des élèves qui font de l'intimidation ; de définir les stratégies pour intervenir auprès des élèves qui sont témoins d'intimidation ; de planifier des interventions de réparation pour rapprocher toutes les parties impliquées dans un incident d'intimidation.

Par ailleurs, certains ont mentionné qu'ils ont dû modifier le code de conduite de leur école pour l'harmoniser avec celui préconisé dans le Code de conduite de l'Ontario, qui énonce des normes de comportement claires à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du plan d'amélioration de chaque école.

De plus, la majorité des intervenants souligne l'application dans leur école d'un « programme de soutien aux comportements positifs » qui consiste à enseigner de façon explicite le comportement recherché et à utiliser le renforcement positif pour l'acquisition progressive du comportement recherché. Certains mentionnent avoir instauré dans leur école le programme d'éducation inclusive, basé sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. Ce programme veille également à ce que les élèves se sentent représentés dans le curriculum, et dans leur milieu immédiat, de même que dans leur milieu scolaire en général, et dans lequel la diversité est valorisée et toutes les personnes sont respectées et donne aux élèves la possibilité de s'exprimer sur des sujets tels que l'intimidation, le racisme, la diversité et l'inclusion. Enfin, ce programme met

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

l'accent sur la promotion de comportements positifs, les stratégies de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, la prévention des comportements inappropriés et au recours à la discipline progressive afin de répondre aux comportements inappropriés avec des conséquences et des mesures de soutien appropriées.

Une minorité des personnes interviewées témoigne que dans leur école on a mis en place le programme « Valeurs, influences et relation avec les pairs (VIP) » qui est un partenariat proactif regroupant les écoles et les policiers. Dans ce programme on aborde les thèmes comme : les valeurs, la pression des pairs, l'autorité et ses représentants, l'alcool et les autres drogues, le tabac, le vandalisme, la sécurité Internet, l'intimidation, le vol, le racisme. Ce peut être des agents des circulations et de la direction des services communautaires qui viennent à l'école et offrent le programme dans toutes les écoles à raison de cinq ou six ateliers qui s'adressent aux élèves. Par la suite, les enseignants présentent le reste des sujets notamment les amitiés saines, la prise de décision, le civisme et la diversité sociale.

Le témoignage suivant reflète bien ce que la majorité des intervenants précise :

« Cela a fait en sorte de nous amener à mieux structurer, on a mieux encadré nos interventions. Le plan d'action est bien planifié, il met à contribution la participation de membres de la collectivité et d'organismes communautaires ainsi que celle des élèves autant au niveau de l'élaboration qu'à celui de l'exécution du programme développant ainsi un sentiment d'adhésion et d'appartenance. Notons ainsi l'établissement d'un conseil de coopération des élèves qui y sont très intéressés à contrer l'intimidation. Plus précisément, on a mis en place un programme qui s'appelle « ma cour d'école » ou pendant les récréations, les élèves les plus grands vont montrer aux plus jeunes comment jouer, au lieu de jouer à des jeux plus violents pour leur montrer comment on peut jouer des jeux appropriés. Ils deviennent ainsi des modèles. Ça aide aux élèves à ne pas menacer les autres et à mieux jouer. On fait des activités de sensibilisation pour prévenir l'intimidation dans le vécu scolaire. On a vraiment développé le protocole de prévention et d'intervention après l'adoption de la loi. Ainsi l'intervention a lieu assez tôt pour que les comportements antisociaux ne se poursuivent pas ni ne s'aggravent. »

On souligne l'instauration d'une surveillance accrue des lieux de récréation, des corridors, des vestiaires, on mentionne la construction d'aires de jeux pour les récréations, un site web accessible aux élèves et aux parents pour permettre de rapporter les incidents d'intimidation à la personne à la direction.

Toutefois, les commentaires recueillis ne vont pas tous dans le même sens. Les témoignages suivants le démontrent :

« La loi a poussé les conseils scolaires et les écoles à documenter plus, il faut faire une enquête, ce qui nous donne plus de travail, et je pense que c'est du temps et de l'argent bien investis »

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

Certains d'ajouter :

« Non vraiment on n'a pas changé notre façon d'intervenir à l'école, on a toujours eu une pratique ou il y a eu des suivis constants ou on est aux aguets. Ce n'est pas nécessairement des changements, mais plutôt une continuation de nos pratiques »

« Ici on n'a pas vécu ça comme nouveau, on avait toujours cette boîte de suggestions pour porter plainte, on fait des présentations dès la rentrée, on mise beaucoup sur nos travailleurs sociaux présents, pour travailler sur les comportements qu'on s'attend ici à l'école. Non parce que ce sont des choses qu'on faisait déjà »

« Le seul changement ça serait qu'on surveille de plus près, par exemple avec les sondages, on vérifie plus fréquemment ce qui se passe parmi nos élèves, on les consulte plus aussi, mais à part de ça, je ne vois pas »

## **6. Discussion et conclusion**

Il est intéressant de noter que tous les participants à la présente étude ont indiqué qu'il existe dans leur école une politique de lutte contre l'intimidation. Ces politiques sont parfois comprises dans le code de vie de l'école, font parfois partie de la politique de leur conseil scolaire, ou sont parfois développées par les écoles. Bien que les représentations et le contenu de ces politiques puissent varier, leur présente atteste de la vigilance des écoles de l'Ontario envers la prévention et l'intervention en matière d'intimidation. En effet, Swearer *et al.* (2009) notent que chaque école devrait créer, adopter et vérifier annuellement une politique ou un plan d'action de lutte contre l'intimidation. D'autres études ont également soulevé cette importance (Coloroso, 2015 ; Olweus, 1993).

Réciproquement, le fait de définir l'intimidation, comme l'ont fait la majorité des participants à cette étude, pourrait s'avérer ardu. Plusieurs auteurs sont conscients du fait qu'il n'existe pas une définition universelle de l'intimidation (Coloroso, 2015 ; Rigby, 2008). Rigby (2008) précise que nonobstant de la définition de l'intimidation adoptée par le milieu, il est important de s'assurer que la définition fasse justice à ce phénomène. Par exemple, l'intimidation implique un comportement agressif, répétitif et un déséquilibre de pouvoir entre les personnes impliquées. Il est également important de distinguer l'intimidation d'autres comportements agressifs. Une définition qui ne comprend pas ces éléments pourrait être insuffisante. Précisons que, dans cette étude, il ne s'agissait pas de définir l'intimidation, mais bien de déterminer s'ils définissaient l'intimidation et la distinguaient d'autres actes agressifs. Tous ont répondu à l'affirmatif. Or, le fait que chaque milieu a des démographiques, des besoins et des orientations particuliers pourrait expliquer les légères variances dans les façons de définir et de traiter de l'intimidation. D'autre part, un élément qui ressort de la présente étude est le fait que plusieurs participants ont mentionné qu'il semble avoir sur-utilisation du terme « intimidation ». Ceci peut être attribué au fait que l'intimidation est de plus en plus présente dans les

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

manchettes, ainsi qu'à l'utilisation de plus en plus répandue de moyens technologiques pour le partage d'information, qui se fait très rapidement et qui est répandu à l'échelle mondiale.

Un autre constat de cette étude est que la grande majorité des écoles adoptent les prescriptions de la Loi 13 – *Loi pour des écoles tolérantes* (2012) dans leurs écoles. Entre autres, les participants mentionnent qu'il faut être très réceptif à ce que la communauté propose, se centrer sur des objectifs à long terme et imaginer des dispositifs qui encourageront de façon continue les membres de la communauté scolaire à entretenir de saines relations, dans le respect des droits et de la dignité de chaque individu. Ils soulignent la nécessité de procéder à la gestion des comportements négatifs à l'aide de conséquences progressives et formatives qui visent à enseigner le bon comportement à adopter et rechercher la compréhension de la raison d'être des comportements négatifs afin de pouvoir les remplacer par des comportements plus positifs. Ceux-ci soulignent également l'importance de l'instauration d'un climat positif pour tous dans l'école. Ce qui semble primordial pour la plupart des participants à cette étude est d'instaurer davantage des interactions positives avec les élèves, l'utilisation d'un langage positif avec eux. Ces éléments sont en lien avec les éléments communément admis par les chercheurs comme étant propices à la prévention et à l'intervention en matière d'intimidation (Coloroso, 2015 ; Swearer *et al.*, 2009). Inversement, Rigby (2008) mentionne qu'une analyse accrue de pratiques prometteuses de lutte contre l'intimidation révélerait qu'il n'y a pas de pratiques préconisées universellement. Mishna (2012) appuie cette attestation en indiquant que la recherche ne peut nous orienter vers des éléments précis qui sont efficaces dans tous les contextes. La Loi 13 permet, cependant, la flexibilité d'adaptation de ses prescriptions aux différents conseils scolaires. Cet élément semble être particulièrement notable, compte tenu des préoccupations régionales et démographiques variées en Ontario.

Il serait intéressant, dans une recherche ultérieure, de faire état des initiatives et plans d'action de lutte contre l'intimidation sur une échelle pan-canadienne. Il serait également digne d'intérêt d'étudier les perceptions des élèves et des parents au sujet de l'efficacité des prescriptions des plans d'action pour lutter contre l'intimidation.

### ***Références bibliographiques***

BEAUDOIN, H., ROBERGE, G. « Description des initiatives pour prévenir et traiter l'intimidation scolaire dans les provinces canadiennes. » *Revue de pensée éducative – Journal of Educational Thought*, vol. 46 n° 1 2013.

CAMBIEN, A. *Une introduction à l'approche systémique appréhender la complexité*. Éditions du Certu/ URB-Our, 2008.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

CHECKLAND, P, SCHOLE, J. *Soft systems methodology in action*.  
Chichester, England: John Wiley & Sons Ltd., 1990, 329 pages.

COLOROSO, Barbara. *The bully, the bullied and the not-so-innocent bystander: from pre-school to high school*. Toronto, ON: Harper Collins Canada, 2015, 217 pages.

DEKLERCK, J. « Comportements à problèmes et déviance dans le système éducatif belge international. » *Journal of Violence and School*, vol.10, 2009, p. 3-36.

DIXON, R. *Rethinking School Bullying ; Toward an Integrates Model*. Cambridge University Press, 2011.

FOX, J.A., ELLIOT, D. S., KERLIKOWSKE, R. G., NWEMAN, S. A., CHRISTESON, W. *Bullying prevention is crime prevention*. Washington, DC: collection Fight Crime, Invest in Kids. 2003

JAFFE, P. G., CROOKS, C. V., WATSON, C. *Creating safe school environments: from small steps to sustainable change*. London, ON: Althouse Press, 2010.

LAPOINTE, J. La méthodologie des systèmes souples appliquée à l'amélioration de situations problématiques complexes en éducation. *Notes de cours, Département de didactique, de psychopédagogie et de technologie éducative*, Ste-Foy, Québec, 1996.

LOI POUR DES ÉCOLES TOLÉRANTES, S.O. § C.5, 2012.

LYNN, C., MCKAY, M., ATKINS, M. « School social work : meeting the mental health needs of students through collaboration with teachers. » *Children & Schools*, vol. 25 n° 4, 2003, p.197.

MAX., STEWIN, L, MAH, D. «Bullying in school: nature, effects and remedies», *Research Papers in Education*, vol. 16, n° 3, 2001, p. 247-270.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Politique/programme Note n° 144 – Prévention de l'intimidation et intervention*. Toronto, ON : Imprimante de la Reine, 2012, .

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Sondage sur le climat scolaire*. Toronto, ON : Imprimante de la Reine, 2009.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. *Améliorer la sécurité dans les écoles : un plan d'action pour la prévention de l'intimidation*. Toronto, ON : Imprimante de la Reine, 2005.

MISHNA, F. *Bullying : a guide to research, intervention, and prevention*. New York, NY: Oxford University Press, 2012, 207 p.

OLWEUS, D. *Bullying at school*. Malden, MA: Blackwell Publishing, 1993, 140 p.

OLWEUS, D., LIMBER, S. «Bullying in school: evaluation and dissemination of the Olweus bullying prevention program.» *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 80, n° 1, 2010, p. 124-134.

OPENSHAW, L. *Social work in schools: principles and practice*. New York, NY: Guilford Press, 2008.

PEPLER, D.J. Bullying interventions: a binocular perspective. *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 15, n° 1, 2006, p. 16-20.

PEPLER, D., CRAIG, W., O'CONNELL, P., ATLAS, R., CHARACH, A. *Making a difference in bullying: evaluation of a systemic school-based programme in Canada*. Dans P. Smith, D. Pepler et K. Rigby (dir.), « *Bullying in Schools: How Successful Can Interventions Be?* », Cambridge, United Kingdom: Cambridge University Press, 2004, p. 125-139.

PERNICE-DUCA, F., TAIARIOL, J. et YOON, J. «Perceptions of school and family climates and experiences of relational aggression.» *Journal of School Violence*, vol. 9, n° 3, 2010, p. 303-319.

RIGBY, K. *Children and bullying: how parents and educators can reduce bullying at school*. Malden, MA: Blackwell Publishing, 2008, 232 p.

RIGBY, K. *A meta-evaluation of methods and approaches to reducing bullying in pre-Schools and early primary school in Australia*, Canberra, Australia: Attorney General's Department, 2002.

RIGBY, K., SMITH, P. PEPLER, D. *Working to prevent school bullying*. Dans P. Smith, D. Pepler et K. Rigby (dir.), « *Bullying in Schools: How Successful Can Interventions Be?* », Cambridge, United Kingdom: Cambridge University Press, 2004, p. 2-12.

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

ROBERGE, G. et BEAUDOIN, H. *Utilizing the soft systems methodology to study the impact of a governmental anti-bullying initiative*. Dans Sibel Aydin & May Webber (Eds.), «From Communication Landscapes to Bullying Backgrounds.» Interdisciplinary Press, 2014, p. 153-164.

SAARENTO, S., BOULTON, A., SALMIVALLI, C. «Reducing Bullying and Victimization: Student- and Classroom-Level Mechanisms of Change.» *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 43, 2015, p. 61-76.

STEINBERG, M., ALLENSWORTH, E., JOHNSON, D. *What conditions jeopardize and support safety in urban schools? The influence of community characteristics, school composition and school organizational practices on student and teacher reports of safety in Chicago*. «Closing the School Discipline Gap: Research to Practice national conference.» Washington, DC, 2012.

SWEARER, S., DOLL, B. *Bullying in schools: an ecological framework*.  
Birmingham, NY: The Haworth Maltreatment Press, 2001, 17 p.

SWEARER, S. M., ESPELAGE, D.L. et NAPOLITANO, S. *Bullying prevention and intervention: realistic strategies for schools*. New York: The Guilford Press, 2009, 170 p.

WAADORP, T., BRADSHAW, C., LEAF, P. «The impact of schoolwide positive behavioral interventions and supports on bullying and peer rejection. : a randomized controlled effectiveness trial. *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, vol.166, n° 2, 2012, p. 149-156.

WALKER, H. M., RAMSEY, E., GRESHAM, F. M. *Antisocial behavior in school: evidencebased practices* [2<sup>nd</sup> Edition]. London : Thomson-Wadsworth, 2005.

### **Abstract**

Bullying between peers in school settings has been the object of numerous studies for several decades. The harmful, and sometimes deadly, consequences of bullying have caused a widespread implementation of programmes who strive to counter this phenomenon. In 2012, the provincial government of Ontario, in Canada adopted Bill 13 – The Safe and Accepting Schools Act. This law mandated numerous school bullying prevention and intervention elements such as: hiring mental health workers in schools, integrating equity and inclusive education principles in curriculums, action plans outlining the roles and responsibilities of everyone when bullying occurs, and the creation of committees responsible for student safety in all

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

schools (*Loi pour des écoles tolérantes*, 2012). The purpose of this paper is to present the preliminary results of an impact study implemented in schools as a result of this law. The individual viewpoints of 36 members of the school committees responsible for student safety were collected during qualitative semi-structured interviews. The results illustrate that the majority of school administrators, through these committees, adopt elements of Bill 13 in their schools.

**Keywords:** Bullying; committee responsible for student safety; impact study; intervention.

### **Resumen**

Desde hace décadas, la intimidación entre alumnos ha sido objeto de numerosas publicaciones científicas. Las consecuencias, a veces fatales, de la intimidación han conducido a la implantación de numerosos programas que buscan luchar contra dicho fenómeno. En el 2012, el gobierno de la provincia del Ontario, Canadá, adoptó el proyecto de ley 13 –Ley sobre las escuelas tolerantes-. Esta ley presenta varios elementos para contrarrestar la intimidación como: el aumento de los trabajadores de salud mental en las escuelas, la integración de los principios de equidad y de educación inclusiva en el currículo, planes de acción para determinar los roles y las responsabilidades de cada uno cuando la intimidación adviene y la creación de un comité responsable de la seguridad de los alumnos en cada escuela (*Ley sobre las escuelas tolerantes*, 2012). El propósito de este artículo es dar a conocer los resultados preliminares de un estudio de impacto de los planes de acción implementados en las escuelas, luego de la aprobación de la ley. Los puntos de vista individuales de 36 miembros de los comités responsables de la seguridad de los alumnos en las escuelas de lengua francesa fueron recogidos a través de entrevistas semiestructuradas. Los resultados muestran que los administradores escolares, a través de dichos comités, en su mayoría han adoptado en sus escuelas los elementos previstos en la Ley 13.

**Palabras clave:** Los equipos encargados de la seguridad de los alumnos; evaluación de impacto; respuesta; intimidación.

### **Resumo**

A intimidação entre colegas nas escolas é objecto de numerosas literaturas científicas desde a última década. As consequências nocivas, e às vezes mortais, da intimidação provocou a implementação difundida de programas que visam a luta contra este fenómeno. Em 2012, o governo provincial de Ontário adoptou a Lei 13

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education  
www.la-recherche-en-education.org

N° 15 (20116), pp. 6-27

– Lei para escolas tolerantes. Esta lei contém numerosos elementos para contrariar a intimidação como: adição de trabalhadores em saúde mental nas escolas, a integração de princípios da equidade e da educação inclusive nos programas-quadro, plano de ação representando as funções e responsabilidades de cada quando ocorre a intimidação, e à criação de um comité responsável pela segurança dos alunos em cada escola (Lei para escolas tolerantes, 2012). O objetivo deste artigo é para relatar os resultados preliminares de um estudo de impacto dos planos de ação implementados nas escolas em resposta à adoção desta lei. As opiniões individuais de 36 intervenientes servindo em comités responsáveis pela segurança dos alunos nas escolas de língua francesa foram coletadas e analisadas em entrevistas qualitativas semiestruturadas. Os resultados demonstram que os administradores escolares, através destes comités, adotam em maior parte os elementos da Lei 13 em sua escola.

**Etiquetas:** Avaliação de impacto; equipes responsáveis pela segurança do aluno; intimidação; resposta.